

[Accueil](#) > [PrÃ©sentation](#) > [Annonces](#)

AGIR-POLE

Le programme AGIR-POLE vise à soutenir des projets scientifiques ou technologiques innovants, des idées novatrices, le développement de collaborations approfondies entre laboratoires ou entre équipes, etc., en contribuant notamment aux axes stratégiques intrapôles (cf. Annexe 2). Les moyens dédiés à ces projets soutenus comprennent, selon les pôles, le financement de contrats doctoraux, de contrats post-doctoraux, ainsi que des budgets de fonctionnement ou investissement. Ces moyens permettent, dans des durées variables allant jusqu'à 4 années, de construire un projet scientifique complet, visant des problématiques émergentes, des angles d'études inédits ou risqués, au bénéfice du développement de l'excellence scientifique et de l'innovation technologique au sein de la communauté UGA. Les établissements finançant AGIR-POLE sont listés en Annexe 3.

L'expertise et la sélection des projets seront réalisées au sein de chacun des pôles de recherche d'UGA :

[Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication \(MSTIC\)](#)

[Physique, Ingénierie, Matériaux \(PEM\)](#)

[Physique des particules, Astrophysique, Géosciences, Environnement et écologie \(PAGE\)](#)

[Chimie, Biologie, Santé \(CBS\)](#)

[Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et du Territoire, Sociologie et Gestion \(SJPETSG\)](#)

[Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines, Cognitives et Sociales \(ALLSHCS\)](#)

Conditions de soumission

Tout projet est déposé dans l'un des 6 pôles de la communauté UGA par un laboratoire membre de ce pôle, à condition que l'une au moins des tutelles de ce laboratoire contribue au financement de l'appel AGIR (cf. Annexe 3) et il est porté par un membre permanent en activité (EC, C, ou équivalent) de ce laboratoire (y compris équipe de recherche Inria), quel que soit son employeur. Les autres structures (fédérations, plateformes, ...) ne peuvent pas déposer de projet. Les contrats doctoraux seront attribués dans des laboratoires dont une des tutelles contribue au financement d'AGIR par des contrats doctoraux (cf. Annexe 3).

Critères de sélection

Qualité scientifique du projet / potentiel d'innovation technologique,
Originalité du projet (prise de risque, caractère novateur...),
Faisabilité du projet (démarche, moyens...),
Qualité des acteurs impliqués et leur capacité à faire aboutir le projet.

Priorité est donnée aux projets portés par les enseignants-chercheurs, chercheurs et équivalent qui ont pris leur poste pendant l'année académique 2011-2012 ou plus tard.

Les projets en adéquation avec les axes stratégiques intrapôles et/ou ceux impliquant plusieurs laboratoires du pôle sont encouragés.

Processus de sélection

Le processus sera piloté par un comité composé de dix à quinze membres choisis par le directoire du pôle. Ce processus comprendra les étapes suivantes :

Présélection des projets pertinents par rapport à l'appel à projets,
Evaluation de chaque projet par un ou deux experts extérieurs au comité,
Classement des projets par le comité de sélection,
Proposition de la liste de projets soutenus et du niveau de financement par le directoire du pôle
Validation par le conseil du pôle

Les détails de cet appel pour chaque pôle sont explicités ci-dessous.

AGIR-POLE-MSTIC

➤ **Soumission des projets** : <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/47>

Le porteur peut choisir un type de financement parmi les trois suivants :

- Pack 1 (fonctionnement / investissement – pas de masse salariale)
Montant : 10 à 40 k€ par projet
Utilisables sur 2016 et 2017
- Pack 2 (Contrat doctoral et budget d'accompagnement)
Contrat doctoral octobre 2016 à septembre 2019
Budget de fonctionnement / investissement en accompagnement (5 k€)
- Pack 3 (Contrat post-doctorat et budget d'accompagnement)
Contrat post-doctoral octobre 2016 à Septembre 2017
Budget de fonctionnement / investissement en accompagnement (5 k€)

AGIR-POLE-PEM

➤ **Soumission des projets** : <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/49>

Le porteur peut choisir un type de financement parmi les trois suivants :

- Pack 1 (fonctionnement / investissement – pas de masse salariale)
Montant : 10 à 50 k€ par projet
Utilisables sur 2016 et 2017
- Pack 2 (Contrat doctoral et budget d'accompagnement)
Contrat doctoral octobre 2016 à septembre 2019
Budget de fonctionnement / investissement en accompagnement (10 k€)

AGIR-POLE-PAGE

➤ **Soumission des projets** : <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/48>

Le porteur peut choisir un type de financement parmi les deux suivants :

- Pack 1 (fonctionnement / investissement – pas de masse salariale)
Montant : 10 à 50 k€ par projet
Utilisables sur 2016 et 2017
- Pack 2 (Contrat doctoral et budget d'accompagnement)
Contrat doctoral octobre 2016 à septembre 2019
Budget de fonctionnement / investissement en accompagnement (10 k€)

AGIR-POLE-CBS

➤ **Soumission des projets** : <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/44>

Le porteur peut choisir un type de financement parmi les deux suivants :

- Pack 1 (fonctionnement / investissement – pas de masse salariale)
Montant : 10 à 40 k€ par projet
Utilisables sur 2016 et 2017
- Pack 2 (Contrat doctoral et budget d'accompagnement)
Contrat doctoral octobre 2016 à septembre 2019

AGIR-POLE-SJPETSG

➤ **Soumission des projets** : <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/50>

Le porteur peut choisir au moment du dépôt un type de financement parmi les deux suivants :

Pack 1 (fonctionnement / investissement – pas de masse salariale)

Montant : 5 à 20 k€

Utilisables sur 2016 et 2017

Pack 2 (Contrat doctoral et budget d'accompagnement)

Contrat doctoral octobre 2016 à septembre 2019

Budget de fonctionnement / investissement en accompagnement (1 à 5 k€)

AGIR-POLE-ALLSHCS

➤ **Soumission des projets** : <https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA/51>

Le porteur peut choisir un type de financement parmi les deux suivants :

Pack 1 (fonctionnement / investissement – pas de masse salariale)

Montant : 5 à 20 k€

Utilisables sur 2016 et 2017

Pack 2 (Contrat doctoral et budget d'accompagnement)

Contrat doctoral octobre 2016 à septembre 2019

Budget de fonctionnement / investissement en accompagnement (1 à 5 k€)

Mise à jour le 26 octobre 2015

Calendrier commun

10 sept. 2015 : lancement de l'appel

9 nov. 2015 à 13h : date limite de soumission

Mars 2016: résultats

Téléchargement

➤ [Documents de soumission](#)